

*Initiatives parlementaires*

D'abord, le véritable problème, c'est que les bénéficiaires des paiements de pension alimentaire dépensent l'argent sans payer d'impôts.

Deuxièmement, au 1<sup>er</sup> mars 1992, environ 75 p. 100 des parents divorcés qui n'avaient pas la garde et à qui on avait ordonné de verser une pension alimentaire étaient en retard dans leurs paiements.

Troisièmement, cela force les bénéficiaires des paiements de pension alimentaire à se tourner vers l'aide sociale, ce qui coûte aux contribuables de l'argent qui aurait dû être versé par le parent qui n'a pas la garde.

Quatrièmement, le fait de ne pas avoir assez d'argent soit pour payer les impôts ou pour subvenir aux besoins de l'enfant crée un stress pour le parent qui a la garde.

Cinquièmement, dans bien des cas, le parent qui n'a pas la garde quitte la province pour ne pas avoir à payer la pension alimentaire. Comme ce domaine relève du gouvernement provincial, les autorités n'ont pratiquement aucun recours. Cela entraîne une augmentation des coûts liés à l'aide sociale pour les provinces.

Quelles sont certaines des solutions? Nous sommes contre cette motion, mais que pouvons-nous proposer à la Chambre pour aider à résoudre ce problème très important?

Nous pourrions laisser le système actuel en place et encourager les tribunaux à mieux reconnaître les besoins financiers des bénéficiaires des paiements de pension alimentaire et ce qu'il en coûte pour élever des enfants. Nous pourrions modifier les lois fédérales-provinciales pour permettre de retracer d'une province à l'autre les parents qui ne paient pas. Nous pourrions lancer une campagne contre les parents qui refusent de verser les paiements de pension alimentaire pour leurs enfants et rappeler aussi aux bénéficiaires de ces paiements de verser des acomptes provisionnels durant l'année pour réduire le montant qu'ils devront payer au moment de produire leur déclaration d'impôt. Nous pourrions aussi abaisser le taux d'imposition pour tous les Canadiens en réduisant les dépenses gouvernementales. Mais cette idée pourrait être difficile à vendre à la Chambre.

À moins que les deux parents s'entendent, celui qui n'a pas la garde des enfants n'obtient pas la déduction pour l'entretien des enfants. En conséquence, devant le tribunal de divorce, les deux parties devraient être informées des conséquences fiscales avant d'arriver à une entente finale. Le bénéficiaire de la pension alimentaire devrait chercher plus d'équité dans le système des pensions alimentaires proprement dit et non dans le régime fiscal.

Dans le budget fédéral de 1992, une nouvelle prestation fiscale pour enfants a été créée. Elle devait aider à lutter contre la pauvreté chez les enfants, en orientant l'aide fédérale vers les familles financièrement dans le besoin. Cette motion fait ressortir un problème de notre société dont n'est nullement responsable la Loi de l'impôt sur le revenu, mais qui est attribuable à une erreur humaine commise par les parents, pour une raison ou une autre. La solution consiste à sensibiliser la population et à informer les couples en instance de divorce, de manière qu'ils ne concluent pas d'entente sur le coin d'une table de cuisine ou que, s'ils le font, ils soient pleinement conscients des conséquences de leur décision.

En fin de compte, une pension alimentaire imposable, c'est mieux que rien du tout. L'impôt sur le revenu est en fait beaucoup trop compliqué et trop envahissant lorsqu'il se mêle de nous dicter notre comportement social par le truchement d'avantages fiscaux. Il faudrait examiner, réformer et simplifier tout notre régime fiscal.

En conclusion, un impôt uniforme au Canada nous aiderait à résoudre notre problème de financement des programmes sociaux; on pourrait augmenter les exemptions personnelles, améliorer notre régime fiscal en le simplifiant et, ce qui plaira sûrement aux députés d'en face, créer plus d'emplois car les contribuables disposeraient de plus de revenus.

**M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le débat de cette importante motion. Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour féliciter la députée de Nepean d'avoir soulevé cette question à la Chambre des communes.

• (1835)

La motion à l'étude a trait aux changements socio-économiques de la société canadienne, et plus spécialement au nombre croissant de familles monoparentales et aux difficultés auxquelles ces parents font face en tâchant de pourvoir aux besoins de leurs enfants. J'appuie cette motion, car en abordant le problème des paiements de pension alimentaire, nous abordons également le problème fondamental plus vaste de la pauvreté chez les enfants.

Notre gouvernement s'est engagé à miser sur les ressources humaines et à créer de bonnes perspectives d'avenir pour tous les Canadiens. Toutes nos politiques économiques et sociales visent à atteindre cet objectif. Je crois que la motion dont nous sommes saisis est compatible avec cet objectif. Elle nous permet de veiller à ce que les familles monoparentales bénéficient des ressources nécessaires pour mener une vie fructueuse et productive.

Le niveau de pauvreté chez les enfants au Canada est intolérablement élevé, comme vous le savez très bien. Des chiffres récents révèlent que 1,2 million d'enfants vivent dans la pauvreté dans notre pays. Les enfants pauvres du Canada mènent une vie extrêmement défavorisée. Les conditions de logement de ces enfants sont souvent bien mauvaises. Ils risquent beaucoup plus de souffrir du chômage dans leur famille et d'avoir bien moins accès à des services de garde d'enfants de qualité.

De plus, selon Campagne 2000, la coalition mise sur pied pour éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, dont j'ai rencontré les représentants ce matin, les enfants pauvres risquent de vivre moins vieux, de souffrir de maladies et d'avoir de plus en plus besoin d'aide alimentaire d'urgence, et risquent beaucoup plus de devenir des décrocheurs.

Le taux de pauvreté chez les enfants de famille monoparentale atteignait environ 61 p. 100 en 1991. Autrement dit, trois enfants sur cinq venant d'une famille monoparentale vivaient dans la pauvreté. En moyenne, les familles monoparentales pauvres ont besoin de 9 000 \$ de plus par année seulement pour atteindre le seuil de pauvreté. Ces chiffres sont particulièrement vrais pour les mères qui ont la garde de leurs enfants. Après un divorce, le fardeau financier de ces femmes augmente radicalement et les responsabilités qu'elles doivent assumer à l'égard de leurs enfants limitent leurs possibilités de revenu.